



CABINET– service de la communication interministérielle

Nouméa, le 27 juin 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **LISTE ELECTORALE SPECIALE POUR LA CONSULTATION : POINT DE SITUATION AU JOUR DU DEMARRAGE DU DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX**

Les recours gracieux ont été examinés par les commissions administratives spéciales entre le 16 et le 23 juin. **173 recours gracieux ont été déposés par les électeurs dont 47 par des électeurs sollicitant leur inscription d'office.**

Sur la base des documents produits, les commissions administratives spéciales ont décidé d'inscrire **plus des deux tiers des électeurs qui ont déposé un recours.**

**Le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale spéciale pour la consultation**, s'élève à près de 153 700 dont près de 150 000 électeurs inscrits d'office et près de 3700 inscrits suite à une démarche volontaire.

**A partir d'aujourd'hui, la liste électorale spéciale consultation provisoire sera consultable, dans sa globalité, dans toutes les mairies de la Nouvelle-Calédonie.**

Les personnes qui le souhaitent, pourront, si elles ne figurent pas sur cette liste, déposer un recours contentieux auprès du TPI de Nouméa ou des sections détachées de Koné et de Lifou dans un délai de 10 jours.

**Contact presse :**

Sarah SERY

☎ 26 63 01 – 77 71 93

@ : sarah.sery@nouvelle-caledonie.gouv.nc